



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE FOURNITURE



Index

1. Définitions.....	3
2. Application et effets.....	4
3. Procédure de commande.....	4
4. Confirmation de commande et conclusion du contrat.....	5
5. Modification et annulation de commandes.....	6
6. Facturation et clause de réserve de propriété.....	6
7. Paiement du prix.....	7
8. Enlèvement et transport.....	7
9. Inexécution contractuelle.....	7
10. Obligations et responsabilités de l'acquéreur.....	8
11. Rétractation.....	8
12. Interdiction de cession.....	9
13. Installation, entretien et utilisation.....	9
14. Inspections / tests d'approbation / essais de mise en service.....	9
15. Réclamations et contestations.....	10
16. Garantie (produits neufs et réparés).....	10
17. Responsabilités en cas de dommages causés par le produit.....	11
18. Droits de propriété intellectuelle et Marques.....	11
19. Confidentialité.....	12
20. Traitement des données à caractère personnel.....	13
21. Code d'éthique et de conduite.....	13
22. Modifications et mises à jour.....	13
23. Divers.....	13
24. Loi applicable et juridiction compétente.....	13



1. Définitions.

En complément des termes et expressions définis dans les présentes Conditions générales de vente et de fourniture, les termes et définitions énoncés ci-dessous, avec l'initiale en majuscule, prennent le sens qui leur est attribué dans le présent Article :

- **Acquéreur(s)** : désigne la société et/ou la personne dont la Commande d'Achat ou la Commande de Fourniture a été acceptée par le Vendor moyennant l'envoi d'une Confirmation de commande ;
- **Catalogue** : désigne la liste des Produits contenant les descriptions techniques et commerciales y afférentes, que les Sociétés sont en droit de modifier et/ou mettre à jour à tout moment ;
- **Client** : désigne la société et/ou la personne qui a demandé un devis ou a transmis une Commande d'achat ou une Commande de fourniture ;
- **Code d'éthique** : désigne le document qui recueille et illustre les principes de comportement auxquels il est, selon les Sociétés, indispensable de se conformer dans la conduite des activités exigées pour la poursuite de leur objet social, aussi bien en interne que dans les rapports avec les tiers.
- **Essais de mise en service** : désigne le contrôle exigé par l'Acquéreur et effectué au siège du Vendor par lequel son personnel technique certifie le bon fonctionnement des Produits vendus/fournis ;
- **Conditions Générales** : désigne les présentes conditions contractuelles ;
- **Confirmation de commande** : désigne la communication écrite par laquelle le Vendor accepte ou modifie définitivement la Commande, contenant son le contenu définitif et qui est transmise au Client qui devient dès lors l'Acquéreur ;
- **Confirmation d'annulation de commande** : communication écrite envoyée au Client par e-mail, par laquelle le Vendor accepte la demande d'annulation ;
- **Documentation technique** : désigne tout document, modèle, dessin, plan contenant des informations ou des spécifications techniques, technologiques, de production ou de process, relatives aux Produits ou à leur conception ou fabrication ou customisation ;
- **Jours ouvrables** : désigne les jours de la semaine du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés et de fermeture définis par les Sociétés ;
- **Informations confidentielles** : désigne la Documentation technique, ou toute information, relative aux Produits, à leur conception, fabrication ou customisation ;
- **Instructions** : désigne toutes les informations et indications fournies par le Vendor au Client, verbalement et/ou par écrit, destinées à illustrer les modalités d'installation et d'utilisation du Produit ;
- **Commande** : désigne sans distinction une Commande d'achat ou de fourniture confirmée par le Vendor après l'envoi de la Confirmation de commande ;
- **Commande d'achat ou Commande de fourniture** : désigne la commande écrite par laquelle l'Acquéreur demande au Vendor la vente ou la fourniture de Produits ;
- **Parties** : désigne conjointement le Vendor et l'Acquéreur ;
- **Prix** : désigne le prix final indiqué par le Vendor dans la Confirmation de commande ;
- **Produits(s)** : désigne tous les biens produits, fournis ou vendus par les Sociétés ;
- **Sociétés** : désigne les sociétés suivantes
 - **Arivent Italiana S.r.l.** dont le siège social se trouve à Bovisio Masciago (MB), via Napoli 45, Code fiscal et N° de TVA 03331410153, numéro REA MB - 951510, prise en la personne de son représentant légal en exercice Sergio Ettore Ferigo ;
 - **Doseuro S.r.l.** dont le siège social se trouve à Cologno Monzese (MI), via Carducci 141, Code fiscal 07259800154 et N° de TVA 00852970961, numéro REA MI - 1151069, prise en la personne de son représentant légal en exercice Sergio Ettore Ferigo ;



- **FPZ S.p.a.** dont le siège social se trouve à Concorezzo (MB), via Fratelli Cervi 16, Code fiscal et N° de TVA 05933070962, numéro REA MB - 1853416, prise en la personne de son représentant légal en exercice Sergio Ettore Ferigo;
- **Délais et Modalités de paiement** : désigne les délais et les moyens de paiement du Prix prévus par le Vendor et indiqués dans la Confirmation de commande ;
- **Test d'approbation** : désigne la vérification interne du Produit menée par le personnel technique du Vendor à son siège ;
- **Vendor** : indique chacune des Sociétés, à savoir Arivent Italiana S.r.l, Doseuro S.r.l. et FPZ S.p.a. individuellement, en leur qualité de vendeurs et/ou fournisseurs des Produits.

2. Application et effets.

- 2.1** Toutes les relations commerciales des Sociétés et les contrats de vente ou de fourniture en Italie et à l'étranger, conclus entre les Sociétés et les Acquéreurs, sont régis exclusivement par les Conditions générales suivantes.
- 2.2** Les Conditions générales font partie intégrante et substantielle des offres, devis, Commandes d'achat, Commandes de fourniture, Confirmations de commande, contrats quels qu'ils soient et tous autres accords spécifiques de vente ou de fourniture conclus par les Sociétés, sans qu'il soit nécessaire d'y faire référence
- 2.3** Les Conditions générales peuvent être consultées sur les sites internet des Sociétés www.arivent.it, www.doseuro.com, www.fpz.com et leur approbation, ainsi que l'approbation spécifique des clauses exigeant une double signature aux termes des articles 1341 et suivants du code civil italien sont fournies par apposition de la signature du Client au bas du document ou bien par voie dématérialisée.
- 2.4** Par la signature des Conditions générales, le Client accepte intégralement les présentes Conditions générales, s'engage à les respecter dans toutes ses relations avec le Vendor et confirme avoir connaissance des autres informations contenues sur le site, dans le Code d'éthique et dans les Notes d'information sur le traitement des données à caractère personnel indiquées au point 23 qui suit et les accepter.
- 2.5** À défaut de signature des Conditions générales, la Commande d'achat ou de fourniture envoyées par le Client ne sauraient être considérées comme valables.
- 2.6** Les Conditions générales remplacent tout accord ou pacte précédent, ou toute version précédente de conditions générales divergentes. Aucun effet dérogatoire n'est attribué à l'envoi ultérieur par le Client / Acquéreur, de documents contenant des conditions d'achat ou de fourniture modifiant les présentes ou en tout état de cause divergents qui ne seraient pas expressément approuvés par écrit par le Vendor, conformément au point suivant.
- 2.7** L'éventuelle dérogation aux présentes Conditions générales ne produira des effets que si elle a fait l'objet d'un accord écrit spécifique et signé par les Parties. Les modifications, compléments ou modifications du Contrat quels qu'ils soient, proposés par le Client seront valables et produiront leurs effets uniquement s'ils sont confirmés par écrit par le Vendor ; à défaut les Conditions générales resteront valables et continueront de s'appliquer entre les Parties.
- 2.8** Les éventuelles variations ou modifications, apportées pendant le processus de vente ou de fourniture, avec l'accord écrit des Parties, n'entraîne pas la caducité des présentes Conditions générales, ne pouvant que déroger à des clauses spécifiques.
- 2.9** Les stipulations spécifiques contenues dans la Confirmation de commande représentent les conditions particulières convenues entre les Parties et en cas de divergence avec les Conditions générales, les premières prévalent.

3. Procédure de commande.

- 3.1** Pour lancer la procédure de Commande, le Client peut demander au Vendor une offre commerciale des Produits l'intéressant ou envoyer directement une Commande d'achat ou de fourniture au Vendor ou bien demander une offre commerciale spécifique avec devis technique pour des projets



customisés en indiquant le Produit recherché s'il est présent sur le site / Catalogue du Vendor et les caractéristiques techniques spécifiques qu'il souhaite customiser.

- 3.2 Les offres commerciales des Produits sont transmises par le Vendor par écrit à l'adresse e-mail du Client et seront valables pendant la durée indiquée dans l'offre ou devis y afférents.
- 3.3 Les offres commerciales contiennent la description du/des Produit(s) demandé(s), la quantité exacte demandée, la référence alphanumérique figurant sur le catalogue, si disponible, une synthèse des conditions et délais d'emballage, de livraison et de transport et des modalités de paiement, des conditions de garantie et des délais de validité de l'offre, ainsi que les éventuelles autres demandes.
- 3.4 La Documentation technique, le cas échéant, fait partie intégrante et essentielle de la Commande d'achat ou de fourniture.
- 3.5 Le Client pendant la phase de demande d'offre, engage en tout état de cause sa responsabilité quant à la sincérité et à la fidélité des éléments indiqués et fournis au Vendor.
- 3.6 Le Vendor se réserve le droit d'apporter à son entière discrétion des modifications à ses Produits à tout moment, même après l'envoi des offres commerciales. Au cas où il apporterait des modifications importantes, le Vendor en informe le Client par écrit.
- 3.7 Le Client, en cas d'acceptation de l'offre commerciale reçue par le Vendor, envoie à ce dernier la Commande d'achat ou de fourniture. En cas de demande de devis technique, le Vendor peut demander au Client l'acceptation spécifique du dessin technique définitif.
- 3.8 Les Commandes d'achat ou de fourniture, ainsi que les modification et/ou ajouts que le Client souhaiterait y apporter, doivent être formulés par écrit.
- 3.9 Les Conditions générales acceptées par la Client sont valables et produisent leurs effets pendant cinq ans, à compter de la date de signature. Le Vendor se réserve la faculté, à son entière discrétion, de les modifier unilatéralement, en le communiquant par écrit et à l'avance au Client qui disposera d'un délai de trois (3) jours pour se rétracter.

4. Confirmation de commande et conclusion du contrat.

- 4.1 La responsabilité du Vendor ne saurait en aucun cas être engagée en cas de dommages, retards ou gênes liés et/ou imputables à l'absence de fidélité et/ou de sincérité des renseignements indiqués dans la demande d'offre.
- 4.2 Le Vendor, après avoir reçu la Commande, la traite et vérifie que les Produits qui y figurent et les délais de vente/fourniture correspondent à l'offre commerciale formulée par le Vendor, ou que les Produits indiqués correspondent à ceux qui figurent sur le Catalogue du Vendor ou à ceux du projet customisé, ou bien qu'ils sont effectivement disponibles.
- 4.3 En général, tous les Produits, présents sur le site et sur le Catalogue du Vendor, sont disponibles à la commande. Cependant, le Vendor, au cas où les Produits demandés par le Client ne seraient momentanément pas disponibles ou ne seraient plus produits, en informe le Client sans délai.
- 4.4 En tout état de cause, le Vendor dispose du droit le plus étendu de ne pas confirmer la Commande, quelle qu'en soit la raison, sans avoir à se justifier. Le Vendor ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de l'indisponibilité temporaire ou permanente d'un ou de plusieurs Produits.
- 4.5 L'acceptation des Commandes d'achat ou de fourniture est subordonnée à l'accord écrit du Vendor qui se manifeste par l'envoi de la Confirmation de commande dans un délai de 7 jours ouvrables suivant la réception de la demande d'offre. Le Vendor peut établir la Confirmation de commande sous réserve de vérification de la documentation technique et/ou d'approbation préalable du dessin technique définitif par le Client. Il enverra la Confirmation de commande définitive en cas d'issue positive. En tout état de cause, tant que la Confirmation de commande définitive n'est pas transmise au Vendor, le Client ne saurait considérer la Commande d'achat ou de fourniture acceptée. La Confirmation de commande contient un récapitulatif de toutes les informations et des spécifications déjà indiquées dans l'offre commerciale, ainsi que les coordonnées fiscales du Vendor et de l'Acquéreur, l'indication du Prix et des Délais et Modalités de paiement, en plus des conditions d'emballage, frais et délais d'expédition, de livraison et de transport.



- 4.6** Le Prix indiqué sur la Confirmation de commande est réputé définitif, sauf si le Vendor fait face à une augmentation des coûts des matières premières. Dans ces cas, si l'oscillation du coût des matières premières entraîne :
- une augmentation du Prix dans une limite de 5 % (HTVA), le Vendor est tenu de le communiquer par écrit à l'Acquéreur, qui déclare dès à présent accepter l'augmentation appliquée ;
 - une augmentation du Prix au-delà de 5 % (HTVA), le Vendor est tenu de le communiquer par écrit à l'Acquéreur qui pourra décider de confirmer ou annuler la Commande par écrit au Vendor dans un délai maximum de 3 Jours ouvrables suivant la réception de la communication du Vendor avec le nouveau Prix. À défaut, l'augmentation communiquée à l'Acquéreur est dès à présent et tacitement réputée acceptée par l'Acquéreur.
- 4.7** Les Commandes définitivement confirmées comprennent uniquement ce qui est expressément précisé dans la Confirmation de commande définitive transmise par le Vendor.
- 4.8** L'Acquéreur est tenu de contrôler toutes les données et les informations figurant dans la Confirmation de commande, lesquelles, à défaut de contestation écrite dans les 24 heures suivant la réception, sont réputées confirmées et acceptées par l'Acquéreur.
- 4.9** Le Contrat est réputé conclu entre les Parties 24 heures après l'envoi de la Confirmation de commande définitive.

5. Modification et annulation de commandes.

- 5.1** L'Acquéreur peut envoyer une demande écrite de modification de la Commande d'achat ou de fourniture au plus tard au moment de l'envoi par le Vendor de la Confirmation de commande définitive sans les réserves visées au point 4.5.
- 5.2** La demande de modification de la Commande d'achat ou de fourniture est valable uniquement si elle est adressée par écrit, si elle contient une référence à la demande d'offre à modifier, si elle précise spécifiquement la modification à apporter et si elle est transmise par e-mail au Vendor dans le délai indiqué au point précédent.
- 5.3** Une Commande traitée et confirmée au moyen d'une Confirmation de commande spécifique sans réserves ne peut plus être modifiée par l'Acquéreur, sauf accord exprès du Vendor.
- 5.4** Les éventuelles demandes de modifications de la Commande par l'Acquéreur ne sont pas contraignantes pour le Vendor, qui peut les accepter ou les refuser sans aucune incidence sur la Commande d'origine et sans que ceci n'attribue à l'Acquéreur des droits à dommages-intérêts ou indemnités.
- 5.5** La demande de modification est réputée acceptée et approuvée par le Vendor uniquement si ce dernier envoie une nouvelle Confirmation de commande, tenant compte de la modification de Commande demandée.
- 5.6** Au cas où, au moment de l'annulation d'une Commande, le paiement correspondant aurait déjà été effectué, en tout ou partie, il convient de contacter le Service Client pour entamer une procédure de remboursement, sous réserve du droit du Vendor de retenir certains montants au titre d'indemnisation.
- 5.7** Au cas où l'Acquéreur, quelle qu'en soit la raison, décide d'annuler une Commande après l'envoi de la Confirmation de commande, il sera automatiquement tenu de verser un montant compris entre 5 % et 100 % du Prix, qui sera établi au cas par cas, à l'appréciation du Vendor.

6. Facturation et clause de réserve de propriété.

- 6.1** À l'issue de la procédure de Commande indiquée au point 3, les Produits fournis par le Vendor sont remis au transporteur tel qu'indiqué au point 8 qui suit et la facture est libellée, puis transmise au Code SDI ou à l'adresse courriel certifié de l'Acquéreur ou bien également, pour les sociétés étrangères, anticipée par e-mail et/ou transmise par courrier ou service de messagerie expresse.
- 6.2** Tous les risques relatifs aux Produits sont transférés à l'Acquéreur, avec réserve de propriété pour le Vendor, au moment du chargement, conformément aux articles 1523 et suivants du code civil italien, jusqu'à la réception du solde de chaque Produit par l'Acquéreur.



7. Paiement du prix.

- 7.1 Toutes les factures doivent être soldées par l'Acquéreur dans le délai indiqué dans la Confirmation de commande.
- 7.2 Le Prix, sauf indication contraire, est indiqué tel que prévu dans la Confirmation de commande, exprimé en euros et HTVA, comprenant les frais d'emballage standard. Les frais d'éventuels emballages spéciaux, de transport et d'assurance, et les autres charges relatives à la livraison visée au point 8 qui suit sont en revanche exclus.
- 7.3 Les éventuels droits, contributions, impôts et/ou taxes de douane et en tout état de cause tout montant dû au titre de l'importation/exportation des Produits vendus/fournis sont toujours exclus du Prix et sont entièrement pris en charge par l'Acquéreur.
- 7.4 Les Délais et Modalités de paiement sont ceux qui sont précisés dans la Confirmation de commande.
- 7.5 Indépendamment de la forme de paiement utilisée, l'obligation de paiement pour l'Acquéreur n'est pas considérée éteinte tant que le Prix et les autres frais et/ou charges dus par l'Acquéreur n'ont pas été entièrement crédités.
- 7.6 Au cas où l'Acquéreur n'effectuerait pas le paiement conformément aux Délais et Modalités convenus, il sera tenu au paiement des intérêts de retard, calculés au taux en vigueur au moment de l'échéance du paiement, du jour où le paiement était devenu exigible jusqu'à la date de paiement de la somme, conformément à la loi, sans besoin de mise en demeure.
- 7.7 Le défaut de paiement ou le retard de paiement du Prix et des charges / frais accessoires, quelle qu'en soit la raison, donne droit au Vendor, sans préjudice de toute autre action et du droit à la réparation de tout dommage, de prétendre le paiement anticipé des Commandes déjà traitées et facturées et /ou de suspendre ou annuler les éventuelles autres Commandes en cours, sans que l'Acquéreur ne puisse prétendre à remboursements, indemnités quels qu'ils soient et sous réserve du respect de ses obligations par l'Acquéreur.
- 7.8 Le paiement du Prix ne saurait en aucun cas être suspendu ou retardé par l'Acquéreur, pas même en cas de réclamations ou contestations, également aux termes de l'article 1462 du code civil italien, ni dans les cas de force majeure.

8. Enlèvement et transport.

- 8.1 Conformément à l'article 1510, alinéa 2 du code civil italien, le Vendor exécute son obligation en livrant le Produit au transporteur ou au commissionnaire de transport.
- 8.2 Sauf accord contraire entre les Parties inséré dans la Confirmation de commande, tous les Produits réalisés par les Sociétés sont vendus/fournis *ex works* (Incoterms 2020). En conséquence tous les frais de transport et les responsabilités qui en découlent incombent à l'Acquéreur.

9. Inexécution contractuelle.

- 9.1 Le Vendor se réserve le droit, sur communication écrite de sa part, de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles lorsque les circonstances indiquent que l'Acquéreur n'est pas en mesure d'exécuter ses obligations.
- 9.2 Le Vendor se réserve le droit de mettre fin au contrat aux termes de l'article 1456 du code civil italien, à tout moment et avec effet immédiat, en cas d'inexécution de l'Acquéreur moyennant un avis écrit, ainsi qu'à la survenance de l'un des événements suivants : a) l'Acquéreur est déclaré en état de cessation des paiements et/ou placé en procédure collective ; b) une mesure est prise par une autorité publique entraînant la dissolution, la liquidation et/ou la radiation de la société ou de l'entreprise individuelle de l'Acquéreur ou en cas de décès de l'Acquéreur personne physique ou immatriculé à la TVA c) l'Acquéreur net en œuvre directement ou indirectement tout acte ou comportement qui, à l'entière discrétion du Vendor, est susceptible de nuire aux intérêts ou à la réputation de celui-ci ; d) l'Acquéreur viole les droits de propriété intellectuelle ou les obligations de confidentialité prévus aux paragraphes 18 et 19 ; e) l'Acquéreur viole le Code d'Éthique.



- 9.3** En cas d'inexécution même partielle par l'Acquéreur et de non-respect des Délais et Modalités de paiement, même si les conditions patrimoniales de l'Acquéreur deviendraient susceptibles de compromettre la capacité de paiement du Prix, le Vendor peut suspendre l'exécution du contrat, conformément à l'article 1460 du code civil italien.
- 9.4** Aucune responsabilité n'est imputable au Vendor lorsque le retard d'exécution ou l'inexécution des obligations dépend d'un cas de force majeure (notamment mais pas exclusivement : catastrophes naturelles, indisponibilité du site de production, pénurie d'énergie électrique ou de matières premières, grèves, guerres, décisions administratives, arrêt de la circulation ou des activités de production, épidémies, pandémies et leurs conséquences immédiates).
- 9.5** Le Vendor au cas où il alléguerait avoir subi les effets de la force majeure, le notifie immédiatement par écrit à l'Acquéreur.

10. Obligations et responsabilités de l'acquéreur.

- 10.1** L'Acquéreur est tenu de (i) verser le Prix et les charges/frais accessoires, conformément aux Délais et Modalités convenus ; (ii) retirer les Produits livrés par le transporteur ; (iii) respecter le Code d'éthique ; (iv) respecter les obligations de confidentialité et les droits de propriété intellectuelle visés aux paragraphes 18 et 19.
- 10.2** Au cas où le paiement du Prix par l'Acquéreur surviendrait après la remise des Produits au Transporteur par le Vendor, l'Acquéreur s'engage dès à présent à (i) conserver soigneusement et avec diligence chaque Produit dès leur remise au transporteur par le Vendor, (ii) à autoriser le Vendor et ses collaborateurs, à accéder aux locaux de l'Acquéreur, en vue d'enlever les Produits impayés (en tout ou partie) dans les délais indiqués dans la Confirmation de commande et (iii) à rembourser au Vendor les frais qu'il a engagés pour remettre les Produits à neuf.
- 10.3** Sous réserve des stipulations de l'article 8.2, l'Acquéreur est tenu d'enlever les Produits dans un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle le Vendor lui a communiqué que les Produits sont prêts à être livrés. Au cas où l'Acquéreur demanderait de reporter la livraison des Produits et le Vendor accepterait cette demande, ou bien au cas où la livraison serait en tout état de cause différée pour des causes non imputables au Vendor, ce dernier pourra facturer à l'Acquéreur les frais de dépôt, correspondant à une somme maximum de 75,00 euros par m² occupé pour chaque jour de retard ou bien la somme qui sera facturée au Vendor par l'entrepôt/dépôt dans lequel le Vendor sera contraint de déposer le Produit), en plus des éventuels frais de transport y afférents.

11. Rétractation.

- 11.1** Le Vendor se réserve la faculté de se rétracter du contrat de vente ou de fourniture à tout moment et pour n'importe quelle raison ou, au cas où, après l'envoi de la Confirmation de commande, des informations commerciales relatives à l'Acquéreur seraient portées à sa connaissance, lesquelles, à son entière discrétion, déconseilleraient l'exécution ou la poursuite du Contrat.
- 11.2** Le Vendor n'a aucune obligation de se justifier et exerce le droit de rétractation prévu au présent point, en le communiquant simplement à l'Acquéreur par courriel certifié ou LRAR ou bien par messagerie expresse.
- 11.3** La rétractation prend effet immédiatement.
- 11.4** En cas d'exercice du droit de rétractation par le Vendor, l'Acquéreur ne pourra réclamer de dommages-intérêts ou d'indemnisations.
- 11.5** En tout état de cause, le Vendor peut, si l'Acquéreur en fait la demande suite à la communication de la rétractation, décider de porter à terme les commandes qui n'ont pas encore été exécutées, contre paiement anticipé de l'Acquéreur.
- 11.6** Le Client peut se rétracter du contrat de vente ou de fourniture exclusivement en cas de modification unilatérale des Conditions générales de vente à l'initiative du Vendor dans un délai de trois (3) jours suivant ladite modification.



12. Interdiction de cession.

- 12.1 L'Acquéreur ne peut céder ni en aucun cas transférer à des tiers les droits et/ou obligations découlant du contrat de vente ou de fourniture régi par les présentes Conditions générales, sauf accord exprès écrit et signé par le Vendor.

13. Installation, entretien et utilisation.

- 13.1 L'installation des Produits est mise en œuvre par l'Acquéreur qui en assume intégralement toutes les responsabilités et en supporte les frais y afférents.
- 13.2 Le Vendor garantit le fonctionnement parfait des Produits uniquement s'ils sont installés selon ses Instructions et par du personnel spécialisé, possédant les compétences techniques appropriées, dont l'Acquéreur assume toutes les responsabilités.
- 13.3 Le Vendor ne répond pas du non-fonctionnement ou du fonctionnement imparfait des Produits, lorsque l'installation n'a pas été effectuée selon les indications et les modalités indiquées au point qui précède. Dans de tels cas, les Produits perdent aussi la garantie du fabricant.
- 13.4 L'Acquéreur, en cas de panne ou de dysfonctionnement du Produit, s'adresse au site du Vendor le plus proche du *head quarter*. Le Vendor ne répond pas du non-fonctionnement ou du fonctionnement imparfait des Produits, dont l'ouverture, l'entretien, la manipulation ou en tout état de cause la tentative de modification et/ou réparation a été effectuée par du personnel non autorisé ou non missionné par le Vendor ou en tout état de cause par des tiers. Dans de tels cas, les Produits perdent de plus la garantie du fabricant, tel que prévu au point 16.6 qui suit.
- 13.5 Le Vendor ne répond pas non plus de l'éventuelle utilisation par l'Acquéreur, également à l'intérieur d'autres machines et/ou installations, non conforme au manuel d'utilisation qui serait fourni par le Vendor ou en tout état de cause pour l'éventuelle utilisation inappropriée du Produit par l'Acquéreur, en déclarant expressément qu'il exonère et garantit le Vendor.

14. Inspections / tests d'approbation / essais de mise en service.

- 14.1 Les Tests d'approbation sont compris dans le Prix et sont effectués par le personnel technique du Vendor dans les locaux où le Produit a été réalisé, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande.
- 14.2 Si le contrat de vente et de fourniture ne précise pas de critères techniques spécifiques, les Tests d'approbation sont effectués conformément aux usages du secteur industriel de référence dans le pays de fabrication du Produit ou en tout état de cause conformément aux normes appliquées dans les Sociétés.
- 14.3 Au cas où l'Acquéreur demanderait et le Vendor l'accepterait, des essais et tests particuliers, autres et/ou complémentaires par rapport au Tests d'approbation, tous les frais en découlant, y compris les frais de déplacement, de main d'œuvre, etc. sont entièrement pris en charge par l'Acquéreur.
- 14.4 Dans la demande d'offre ou en tout état de cause, sous peine de déchéance, avant que le Contrat ne soit conclu, l'Acquéreur peut demander au Vendor des Essais de mise en service du Produit.
- 14.5 Au cas où l'Acquéreur demanderait et le Vendor l'accepterait, les Essais de mise en service du Produit sont effectués au siège du premier selon les délais et modes définis et indiqués par le Vendor dans la Confirmation de commande ou convenus ultérieurement par rapport à l'état d'avancement de la commande.
- 14.6 Pour effectuer les Essais de mise en service, le Vendor se réserve la faculté de faire intervenir, pour le remplacer, une société tierce ou à un mandataire à nommer.
- 14.7 Suite aux Essais de mise en service, quelle qu'en soit l'issue, le Vendor délivre à l'Acquéreur le PV d'essai.
- 14.8 En cas de réussite des Essais de mise en service, le bon fonctionnement des Produits vendus/fournis est certifié.
- 14.9 En cas d'échec des Essais de mise en service en raison de problèmes fonctionnels dans le Produit, ou bien si le Produit n'est pas conforme, le Vendor s'engage à fournir tous les détails techniques nécessaires pour résoudre les problèmes fonctionnels relevés ou bien intervenir sur le Produit avec



des inspections particulières, dans les délais et selon les modes définis par le Vendor, et à garantir les interventions destinées à éliminer les non-conformités du Produit qui seront établies de façon autonome et directement par le Vendor.

- 14.10** En tout état de cause, tous les frais liés aux Essais de mise en service, au déplacement des collaborateurs sont entièrement pris en charge par l'Acquéreur, à moins que les Produits ne présentent des défauts suite aux Essais de mise en service.

15. Réclamations et contestations.

- 15.1** Les réclamations ou contestations peuvent porter sur d'éventuelles inaptitudes, comme (i) une non-conformité du Produit aux spécifications techniques indiquées dans la Commande ou (ii) le défaut de qualités essentielles à l'utilisation à laquelle le Produit est destiné.
- 15.2** Les éventuelles réclamations ou contestations ci-dessus doivent être adressées par l'Acquéreur au Vendor par écrit dans un délai de huit jours suivant la livraison du Produit ou bien de la connaissance de ces inaptitudes, sous peine de déchéance, sauf en cas de demande d'Essais de mise en service conformément au point 14.4.
- 15.3** L'e-mail/courriel certifié de réclamation ou de contestation doit contenir la description détaillée du problème, étayée par des photographies, ainsi que la raison de la prétendue inaptitude.
- 15.4** En tout état de cause la déclaration des inaptitudes susmentionnées ne saurait être valablement effectuée au-delà d'un an après la livraison du Produit.
- 15.5** Après avoir reçu la réclamation ou la contestation ci-dessus, le Vendor se réserve le droit de réexaminer l'inaptitude du Produit déclarée par l'Acquéreur, de demander de la documentation complémentaire ou de procéder à une inspection et de communiquer l'issue des vérifications à l'Acquéreur.
- 15.6** Au cas où le Vendor déciderait de ne pas approuver la réclamation/contestation, il le communiquera à l'Acquéreur en justifiant sa décision dans un délai de 15 jours suivant la fin des vérifications.
- 15.7** En revanche, au cas où le Produit serait non-conforme et que le Vendor ne retiendrait pas que la réparation est préférable, il pourra proposer à l'Acquéreur de procéder à la réparation et/ou au remplacement sous garantie.
- 15.8** Les risques, responsabilités, frais de transport et de livraison du Produit sont entièrement pris en charge par l'Acquéreur.
- 15.9** Afin de rendre le Produit objet de réclamation/contestation conforme, le Vendor peut intervenir sur le Produit en apportant toutes les modifications qu'il juge nécessaires ou bien par son remplacement, partiel ou intégral, à son entière discrétion.
- 15.10** L'éventuelle ouverture du Produit ou toute intervention, manipulation ou toute tentative de modifier le Produits, à l'initiative d'une personne non autorisée, qui n'a pas été missionnée par le Vendor ou en tout état de cause par un tiers, entraîne pour l'Acquéreur la déchéance automatique de sa possibilité de se prévaloir de la présente procédure de contestation et de réclamation.
- 15.11** L'instauration de la procédure de contestation ou de réclamation du Produit n'attribue à l'Acquéreur aucun droit de suspendre ou de retarder le paiement du Prix et des charges/frais accessoires qui doivent en tout état de cause être effectués dans les Délais et selon les Modalités prévus par la Confirmation de commande et le Contrat.

16. Garantie (Produits neufs et réparés).

- 16.1** Le Vendor garantit chaque Produit contre les défauts de fabrication conformément à la loi.
- 16.2** La durée de la garantie est de 12 mois à compter de l'installation du Produit et en tout état de cause de 24 mois au plus à compter de la remise du Produit au transporteur, ou bien du délai de rétractation prévu au point 10.3 qui précède, pourvu que l'Acquéreur déclare par écrit au Vendor les défauts manifestes dans un délai de huit jours suivant la réception ou, en cas de vices occultes, dans un délai de huit jours suivant leur découverte, sous peine de déchéance, sauf accord contraire entre les Parties.



- 16.3** Le Vendor se réserve le droit d'indiquer, dans la Confirmation de commande, un autre délai correspondant à la durée de la garantie ou bien un autre délai dans lequel l'Acquéreur est tenu de déclarer les défauts.
- 16.4** Dans les délais de garantie indiqués au point précédent, le Vendor s'engage à toutes les interventions qui s'imposent, jusqu'au remplacement des Produits ou des parties d'entre eux qui s'avéreraient défectueuses, en émettant une garantie spécifique sur les pièces détachées remplacées.
- 16.5** Dans le cadre de l'activation de la garantie, l'Acquéreur doit respecter les modalités et les délais indiqués au point 15.
- 16.6** L'éventuelle ouverture, l'intervention, la manipulation ou toute tentative de modifier et/ou réparer le Produits, à l'initiative d'une personne non autorisée, qui n'a pas été missionnée par le Vendor ou en tout état de cause un tiers, entraîne pour l'Acquéreur la déchéance automatique de sa possibilité de se prévaloir de la garantie.
- 16.7** La garantie pour les dommages causés par l'usure, l'érosion, la corrosion, l'abrasion et la congélation, ainsi que tout événement atmosphérique ou accidentel ou de force majeure ou bien pour des événements liés aux faits et fautes de l'Acquéreur est en tout état de cause exclue.

17. Responsabilités en cas de dommages causés par le produit.

- 17.1** Le Vendor est civilement responsable, conformément à la loi, uniquement des dommages involontairement causés aux personnes ou aux objets par d'éventuels défauts du Produit, après la livraison à des tiers, jusqu'à hauteur du Prix convenu.
- 17.2** La responsabilité du Vendor en cas de dommages subis par des personnes ou des objets s'ils sont causés par une panne de la machine/l'installation à l'intérieur de laquelle le Produit a été installé est en tout état de cause exclue.

18. Droits de propriété intellectuelle et Marques.

- 18.1** Les Informations confidentielles et/ou la Documentation technique transmises par le Vendor à l'Acquéreur ou au Client, avant ou après la formation du Contrat, restent la propriété exclusive du Vendor et sont en conséquence protégées par des Droits privatifs, sauf accord préalable du Vendor. L'Acquéreur et le Client ont donc l'interdiction, conformément à la loi, notamment le Code de la Propriété industrielle et la Loi sur le droit d'auteur, de faire un autre usage de celui pour lequel la Documentation technique a été fournie.
- 18.2** Notamment mais pas exclusivement, l'Acquéreur et le Client ont l'interdiction, sauf accord préalable du Vendor, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'utiliser, reproduire, transmettre à des tiers, d'offrir, de commercialiser, d'importer, d'exporter les Produits ou des produits réalisés selon les détails contenus dans la Documentation technique et dans les Informations confidentielles.
- 18.3** En particulier, le Client ou l'Acquéreur Client, sauf accord préalable du Vendor, est tenu directement et/ou indirectement de (i) garder secrètes les Informations confidentielles et la Documentation technique et de ne pas les révéler à des tiers ; (ii) conserver les Informations confidentielles et la Documentation technique avec diligence et confidentialité pour prévenir la divulgation et l'utilisation non autorisée ; (iii) à la fin du Contrat, ou même avant si le Vendor le demande, de restituer immédiatement tous les documents ou les supports papier ou dématérialisés contenant les Informations confidentielles et d'en détruire toutes les copies (papier ou numériques) ; (iv) ne pas reproduire et/ou copier la Documentation technique et les Informations confidentielles ; (v) faire les demandes de dépôt de brevets ou de tout autre type de droits de propriété intellectuelle ayant pour objet ou en tout état de cause liés à, ou basés sur, toute donnée contenue dans les Informations confidentielles ; lesdits titres, qu'ils soient demandés ou accordés, devront être cédés en propriété exclusive au Vendor, en tant que propriétaire originel ; (vi) ne pas produire ou faire produire et/ou fournir à des tiers, à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, les biens dessinés ou fabriqués en exploitant les Informations confidentielles ; (vii) imposer et garantir le respect des obligations découlant du présent paragraphe par ses salariés, fournisseurs ou tiers



collaborateurs, dans le cadre de l'exécution du Contrat, étant précisé que le Client ou Acquéreur sera responsable à l'égard du Vendor de toute violation de ses obligations en vertu du présent article commise et perpétrée par les tiers précités ; (viii) communiquer sans délai par écrit au Vendor, dès qu'il en a connaissance, toute utilisation effective ou suspecte, appropriation indue ou divulgation non autorisée des Informations confidentielles.

- 18.4** Le pacte de confidentialité prévu par la présente clause survivra à la fin du Contrat, quelle qu'en soit la raison, pour que les Informations confidentielles ne tombent pas dans le domaine public pour des raisons non attribuables aux Parties.
- 18.5** En aucun cas l'Acquéreur / Client ne peut se targuer et/ou revendiquer des droits de propriété intellectuelle ou d'une autre nature, pas même au titre de transfert ou de concession même sous licence, sur les Produits objet de vente et de fourniture et sur les Informations confidentielles. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Informations confidentielles et aux Produits restent la propriété du Vendor sans limite de temps ni de territoire.
- 18.6** Pour les Produits réalisés par le Vendor sur conception propre ou avec l'utilisation de technologie et/ou brevet propres ou de tiers, l'Acquéreur ou le Client s'engage dès à présent à ne violer en aucun cas les droits privatifs de propriété du Vendor ou de ces tiers, en prenant exclusivement en charge les frais découlant de ces éventuelles violations, en s'engageant à garantir le Vendor de toute violation mise en œuvre par des tiers pour des faits imputables à l'Acquéreur ou au Client.
- 18.7** Les produits finals réalisés par l'Acquéreur ou par le Client en utilisant, comme éléments constitutifs ou comme composants, les Produits du Vendor ne confèrent pas à l'Acquéreur/au Client de droits de propriété intellectuels quels qu'ils soient eu égard aux Produits de la des Sociétés. De plus, toujours dans le cadre de l'utilisation des Produits des Sociétés comme éléments d'un produit final assemblé par l'Acquéreur ou par le Client, ce dernier ne peut modifier, altérer, masquer, éliminer ou en tout état de cause interférer avec toute marque, marque de service, marque de commerce, marque verbale, marque figurative ou tout autre signe distinctif éventuellement apposé sur le Produit des Sociétés, ou bien apposer sa propre marque, marque de service, marque de commerce, marque verbale, marque figurative ou un autre signe distinctif sur les Produits vendus/fournis par le Vendor.
- 18.8** L'utilisation des marques et des signes distinctifs du Vendor ou bien des Sociétés est interdites dans l'autorisation expresse écrite du Vendor et en aucun cas l'Acquéreur /Client saurait exposer la marque FPZ dans son propre matériel publicitaire ou bien sur son propre site internet ou à travers d'autres formes de commercialisation, sauf autorisation expresse.
- 18.9** En aucun cas, sauf autorisation expresse écrite du Vendor, l'Acquéreur ou le Client peut mentionner les Sociétés ou le Vendor comme partenaire commercial.
- 18.10** L'adhésion aux présentes Conditions générales et/ou actes ultérieurs des Parties, sauf accord contraire exprès écrit, n'implique pas la reconnaissance à l'Acquéreur/au Client de droits d'exclusivité quels qu'ils soient, ni l'instauration de relations de concession, commission, mandat ou association.

19. Confidentialité.

- 19.1** L'Acquéreur, également pour le compte de ses salariés, collaborateurs, consultants et sous-traitants, s'engage à garder, à tout moment, pendant toute la durée du Contrat et même ultérieurement, le secret absolu sur les Informations confidentielles et la Documentation technique, ainsi que toute autre donnée et/ou information, et/ou documents techniques, technologiques, de construction et de process et tout dessin, documentation spécifique que le Vendor communiquerait, remettrait ou en tout état de cause transmettrait à l'Acquéreur par tout moyen et sous toute forme (écrite, verbale, papier, magnétique ou électronique, par vision directe, etc.) et à utiliser ces informations confidentielles impérativement et exclusivement dans le cadre de l'exécution du contrat de vente/fourniture.



20. Traitement des données à caractère personnel.

- 20.1** Le traitement des données à caractère personnel fournies au Vendor est conforme aux dispositions du Règlement européen n° 2016/679, tel que mieux détaillé dans les notes d'information de chacune des Sociétés, disponibles sur les sites respectifs <http://www.arivent.it/it/> (Arivent Italiana S.r.l.), <http://www.doseuro.com/> (Doseuro S.r.l.), <https://www.fpz.com/> (FPZ S.p.A.).
- 20.2** Pour plus d'informations, il est possible de contacter le DPO des Sociétés à l'adresse e-mail suivante : dpo@fpz.com.
- 20.3** Les Parties s'engagent réciproquement à traiter les données à caractère personnel échangées dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du présent Contrat dans le respect des dispositions du Règlement UE RGPD 2016 /679 et du Code sur la protection des données (décret législatif italien n° 196/2003 et ses modifications et compléments ultérieurs, puis modifié par le décret législatif italien n° 101/2018).

21. Code d'éthique et de conduite.

- 21.1** L'Acquéreur, dans le cadre de l'exécution du contrat conclu avec le Vendor, s'engage à respecter les règles figurant dans le Code d'éthique et de conduite des Sociétés publiées sur le site <https://www.fpz.com/identita-aziendale/>, telles que complétées et modifiées en tant que de besoin.

22. Modifications et mises à jour.

- 22.1** Les présentes Conditions générales peuvent être modifiées par le Vendor à tout moment, quelle qu'en soit la raison.
- 22.2** Les éventuelles nouvelles Conditions générales, destinées à modifier ou à mettre à jour les présentes, entrent en vigueur à la date de publication sur le site internet du Vendor.

23. Divers.

- 23.1** L'éventuelle tolérance du Vendor à l'inexécution des obligations du Client / Acquéreur prises par le présent Contrat, ou d'une partie d'entre elles, ne constitue, ni ne saurait en aucun cas être interprétée, comme une renonciation à l'exercice des droits prévus par le Contrat.
- 23.2** Au cas où une ou plusieurs clauses du Contrat seraient jugées par un organe judiciaire ou une autre autorité compétente ou qui, pour toute autre raison, deviendraient ou seraient nulles, abusives, inexécutables ou inapplicables, en tout ou partie, les autres clauses conserveront leur validité et continueront de produire leurs effets.
- 23.3** Toute modification et/ou tout complément apportés au Contrat seront valables et produiront leurs effets uniquement s'ils le sont par écrits avec signature des deux Parties.
- 23.4** Les deux Parties devront faire preuve de bonne foi ; en cas de violation de cette obligation, l'autre partie pourra réclamer des dommages et intérêts légaux et contractuels.
- 23.5** Les Parties collaboreront réciproquement du mieux qu'elles peuvent pour résoudre les éventuels problèmes de nature opérationnelle/technique/juridique/comptable qui serait susceptible de naître dans le cadre de la formation, de la conclusion et/ou de l'exécution du Contrat.

24. Loi applicable et juridiction compétente.

- 24.1** Toutes les questions relatives au contrat de vente/fourniture, conclu entre le Vendor et l'Acquéreur et régies par les présentes Conditions générales, découlant notamment mais pas exclusivement, de son exécution, interprétation, validité et la fin, sont exclusivement régies par les lois italiennes sans référence aux principes de conflit de droit.
- 24.2** Tout conflit né dans le cadre du contrat de vente ou de fourniture, régi par les présentes Conditions générales, ou découlant de son exécution, interprétation, validité et fin, qui ne pourrait être réglé à l'amiable et de bonne foi entre les Parties est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Milan.



....., .../.../.....

Pour les Sociétés
Représentant légal
Sergio Ettore Ferigo

Pour le Client / Acquéreur
Représentant légal

.....

Aux termes et effets des articles 1341 et 1342 du code civil italien les clauses suivantes sont spécifiquement approuvées : article 3.5. (Responsabilité du Client quant à la sincérité et à la fidélité des éléments indiqués et fournis au Vendor.) ; article 3.9. (Modifications unilatérales à l'initiative du Vendor) article 4.6. (Variation unilatérale du Prix et accord tacite de la variation du prix par l'Acquéreur) ; article 6.2. (Vente avec réserve de propriété) ; article 8.2. (Vente ex works Incoterms 2020) ; article 9.4. (Exclusion de responsabilité du Vendor pour cas de force majeure) ; article 10 (Obligations et responsabilités de l'Acquéreur), article 10.3. (Frais de dépôt), article 11 (Rétractation), article 12 (Interdiction de cession), article 13 (Limitations de responsabilité du Vendor relatives à l'installation, l'entretien et l'utilisation des Produits) ; article 16 (Garantie (produits neufs et réparés)), article 16.2 (durée et entrée en vigueur de la garantie) ; article 17 (Responsabilité du Vendor en cas de dommages causés par le Produit) article 24 (Loi applicable et juridiction compétente).

....., .../.../.....

Pour les Sociétés
Représentant légal
Sergio Ettore Ferigo

Pour le Client / Acquéreur
Représentant légal

.....

